

 édition 2026

Choisir son *statut juridique* en toute **SIMPLICITÉ**

Un guide spécialement
conçu pour les créateurs d'entreprise

EDITO EDITO EDITO EDITO EDITO



Mais pourquoi c'est **IMPORTANT** le statut juridique ?

Choisir le bon statut juridique pour votre entreprise est essentiel pour l'avenir de votre projet ! Régime social, obligations fiscales et comptables, protection de votre patrimoine ou encore règles de fonctionnement propres à votre statut juridique, ce choix aura de nombreux impacts sur votre vie d'entrepreneur.

Ici, impossible d'opter pour un statut "idéal" et universel ; la meilleure forme juridique dépendra de votre situation personnelle et

professionnelle, ainsi que de vos ambitions.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner, étape par étape, en tenant compte des évolutions réglementaires les plus récentes. Notre promesse ? Vous donner les clés d'un choix éclairé et en totale adéquation avec votre projet professionnel. Et pour les plus pressés, découvrez notre checklist des étapes essentielles à suivre pour choisir son statut juridique !

Créez votre entreprise sereinement !

Je me fais conseiller par  **dougs**

SOMMAIRE

EDITO	p. 3
Vue d'ensemble : Les statuts juridiques à la carte pour les indépendants	pg. 4
01 Votre projet entrepreneurial : L'idée et les perspectives d'avenir	pg. 5
02 Votre situation personnelle : Patrimoine, famille et autres revenus	pg. 8
03 Aspects financiers et fiscaux : Financements, charges et impôts	pg. 11
04 Votre statut social et mode de rémunération	pg. 13
05 Démarches administratives et flexibilité de gestion	pg. 15
06 Tableau comparatif des principaux statuts juridiques	pg. 17
CONCLUSION Choisir son statut, c'est choisir son avenir	pg. 18

VUE D'ENSEMBLE : LES STATUTS JURIDIQUES À LA CARTE POUR LES INDÉPENDANTS

Le statut juridique représente le cadre légal que vous donnez à votre activité et conditionne des éléments comme votre revenu et votre protection sociale. Voici un aperçu rapide des principales options et de leurs caractéristiques :

Caractéristique	Micro-entreprise	Entreprise Individuelle	EURL	SASU
Associés	Seul	Seul	Seul	Seul
Plafond de CA	Oui (77,7k€ serv./188,7k€ vente en 2025)	Illimité	Illimité	Illimité
Régime social	TNS (micro-social)	TNS	TNS	Assimilé salarié
Protection patrimoine	Séparé auto. (depuis mai 2022)	Séparé auto. (depuis mai 2022)	Limité aux apports	Limité aux apports
Flexibilité statuts	Pas de statuts	Pas de statuts	Encadré	Libre/Très souple

Le choix du statut juridique est complexe, et les règles qui en découlent en matière de fonctionnement, de fiscalité et de protection sociale sont déterminantes. Le doute est un compagnon de route fréquent pour les freelances.

Méfiez-vous des outils d'Intelligence Artificielle comme ChatGPT. S'ils peuvent fournir des informations générales, ils ne réalisent pas de

simulation gratuite et chiffrée tenant compte de l'optimisation de votre revenu net, ni n'évaluent toutes les subtilités de votre situation personnelle et professionnelle.

Et surtout, n'oubliez pas : contrairement à un expert-comptable inscrit à l'Ordre, ces outils n'assument aucune responsabilité en cas d'erreur. L'utilisateur imprudent en subit seul les conséquences.

→ À savoir

Faites-vous toujours accompagner par un juriste dédié spécialisé pour sécuriser vos démarches et obtenir des conseils d'experts en création d'entreprise.

VOTRE PROJET ENTREPRENEURIAL : L'IDÉE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La première étape pour bien choisir votre statut juridique consiste à analyser votre projet sous toutes ses dimensions : l'idée que vous portez, le besoin auquel elle répond, la clientèle que vous ciblez et les perspectives d'évolution dans le temps.

A - Votre idée et le marché

Quelle solution apportez-vous ? Votre idée répond-elle à un besoin non satisfait ?

Réalisez un "benchmark" pour analyser les offres similaires et la cible de votre offre (B2C ou B2B). Évaluez la rentabilité, les dépenses, le prix de vente nécessaire et les marges potentielles.



B - Vos ambitions et projections d'avenir

Souhaitez-vous entreprendre seul(e) ou avec des partenaires ? Vous pouvez entreprendre en nom propre (entreprise individuelle) ou en créant une société avec sa propre personnalité juridique.

→ Exemple chiffré - Céline, la consultante en lancement

Céline, 32 ans, mariée, prévoit de lancer une activité de consulting en marketing en parallèle de son emploi salarié. Elle prévoit un chiffre d'affaires d'environ 40 000 € HT la première année et anticipe très peu de charges externes (ordinateur personnel, pas de local).

Pour Céline, la micro-entreprise est attractive pour sa simplicité et parce que l'abattement forfaitaire est plus avantageux si les charges réelles sont faibles. Elle devra toutefois s'assurer de ne pas dépasser le plafond de 77 700 € HT pour les prestations de services en 2025.

C - Quel chiffre d'affaires prévoyez-vous ?

La micro-entreprise est limitée par des plafonds de chiffre d'affaires : 77 700 € HT pour les prestations de services et activités libérales, et 188 700 € HT pour la vente de marchandises et l'hébergement (chiffres 2025).

Le dépassement de ces seuils pendant deux années consécutives entraîne le basculement vers le régime réel de l'entreprise individuelle.

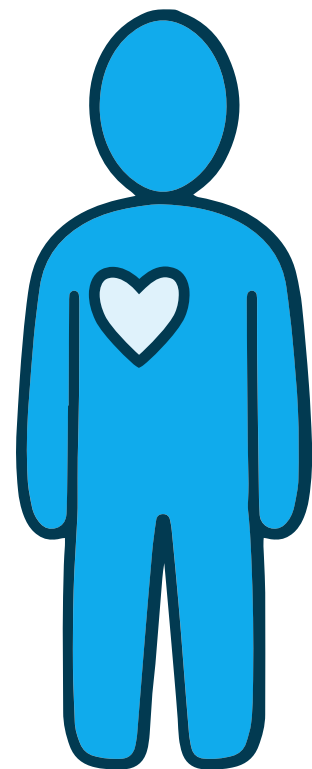
Les sociétés (SASU/SAS, EURL/SARL) n'ont pas de limite de chiffre d'affaires.



Le bon conseil : Réalisez un business plan solide !

Ce document est une feuille de route essentielle. Il doit détailler votre projet, son intérêt, le marché, votre stratégie, votre calendrier, vos besoins de financement et votre rentabilité prévisionnelle.

Le business plan se structure généralement en deux parties : un executive summary (résumé accrocheur pour les investisseurs) et le corps détaillé (présentation de l'activité, équipe, étude de marché, stratégie, prévisions financières).

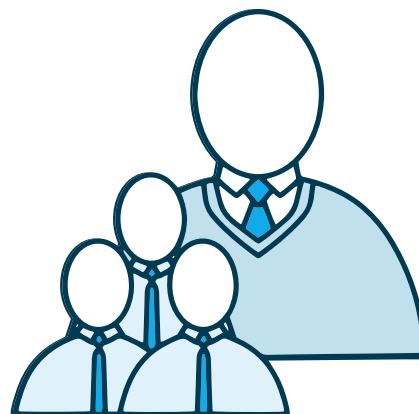


D - Comptez-vous embaucher des salariés ?

Les sociétés sont généralement plus sécurisantes pour l'embauche car elles permettent de déduire les charges liées aux salaires. En micro-entreprise, l'embauche est possible mais moins intéressante car les charges sociales ne sont pas déductibles.

E - Envisagez-vous d'accueillir de nouveaux associés ou des investisseurs ?

- Les SAS et SASU sont privilégiées grâce à leur grande liberté statutaire, facilitant l'entrée d'investisseurs ou associés.
- Les SARL et EURL sont plus encadrées et rigides.
- L'entreprise individuelle ou la micro-entreprise ne permettent pas d'accueillir des associés ou investisseurs sans changer de forme juridique.



F - Souhaitez-vous innover ?

Pour une entreprise innovante, il est conseillé de choisir un statut flexible et évolutif (SAS/SASU), adapté à la levée de fonds.



Le bon conseil : Réalisez un business plan solide !

Ne vous limitez pas à vos projets pour la première année. Pensez à vos ambitions à moyen et long terme (évolution du CA, embauche, association, levée de fonds). Un statut flexible vous évitera des démarches coûteuses et complexes plus tard.

[Pour trouver le bon statut, utilisez notre simulateur gratuit](#)

VOTRE SITUATION PERSONNELLE : PATRIMOINE, FAMILLE ET AUTRES REVENUS

Votre situation personnelle ne doit pas être négligée : patrimoine, situation familiale, autres revenus et projets de vie influencent directement les conséquences fiscales, sociales et patrimoniales du choix de votre statut juridique.

A - Protection de votre patrimoine personnel

Entreprise individuelle (y compris micro-entreprise) :

Depuis la réforme du 15 mai 2022, le patrimoine personnel est automatiquement séparé du patrimoine professionnel, limitant la responsabilité aux dettes professionnelles sur le seul patrimoine professionnel.

Sociétés (SASU/SAS, EURL/SARL) :

Votre responsabilité est limitée aux apports que vous faites au capital social. Votre patrimoine personnel est protégé, sauf en cas de faute de gestion grave.



Le bon conseil :

Si la séparation de vos patrimoines personnel et professionnel est une priorité, privilégiez d'emblée une société (SASU/SAS, EURL/SARL).

B - Situation familiale et autres revenus

- ➔ Votre situation familiale peut influencer le choix du régime fiscal (l'Impôt sur le Revenu - IR - peut être plus avantageux avec une famille nombreuse).
- ➔ Si vous optez pour une micro-entreprise ou une entreprise individuelle soumise à l'IR, tous les revenus du foyer (location, rentes, salaires du conjoint, Pôle Emploi) seront pris en compte pour le calcul de votre impôt final. Les revenus de la CAF ne sont pas comptabilisés.

C - Conjoint collaborateur :

Ce statut est possible en EI, EURL et SARL si votre conjoint participe régulièrement à l'activité sans être rémunéré ni associé.
Il est impossible en SAS et SASU.



→ Exemple chiffré - Sophie, l'experte en cybersécurité

Sophie, 38 ans, célibataire, prévoit de se lancer en tant qu'experte en cybersécurité (activité libérale) et a un projet d'achat immobilier d'ici un an. Elle vient de finir son CDI et est éligible à l'ARE.

Pour Sophie, la SASU est souvent perçue comme plus stable par les banques pour l'accès au crédit immobilier, car elle permet un statut de dirigeant assimilé salarié. De plus, la SASU est compatible avec le cumul de l'ARE, permettant de percevoir la totalité si elle ne se verse pas de rémunération au début, ou une partie si elle choisit un salaire.

D - Projets de prêt immobilier :

Un statut de dirigeant assimilé salarié (SASU/SAS) est souvent perçu comme plus stable par les banques, facilitant ainsi l'accès au crédit immobilier.



En EURL/SARL (TNS), les banques demanderont les bilans financiers des trois dernières années. En micro-entreprise ou EI, elles peuvent être plus frileuses et exiger des garanties supplémentaires.



À savoir

Pourquoi les banques favorisent-elles le statut de dirigeant assimilé salarié ?

Grâce aux bulletins de paie ! Au contraire, en EURL par exemple, l'absence de bulletins de paie peut décourager les banques dans le cadre d'un projet de prêt immobilier.

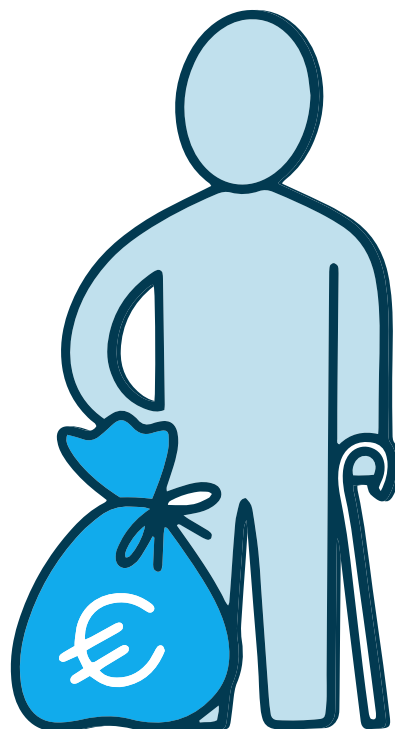
E - Allocations chômage (ARE/ARCE) :

La SASU et l'EURL permettent de continuer à percevoir une partie de l'ARE.

Attention : si vous faites le choix de l'EURL, vous paierez un montant minimal obligatoire de cotisations sociales, même en l'absence de versement d'une rémunération.

Pour connaître les nouvelles règles relatives à l'ARE, [regardez notre vidéo ici.](#)

Ces nouvelles règles peuvent réduire le montant de l'ARE mensuelle ou conditionner le second versement de l'ARCE, d'où l'importance de bien anticiper votre trésorerie.



Votre situation familiale et vos projets de vie impactent directement le meilleur choix. Faites le point avec un juriste pour optimiser votre protection !

ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX : FINANCEMENTS, CHARGES ET IMPÔTS

Les aspects financiers et fiscaux constituent le socle de votre entreprise : ils déterminent votre capacité à financer vos besoins, à optimiser vos charges et à piloter efficacement la rentabilité de votre activité.

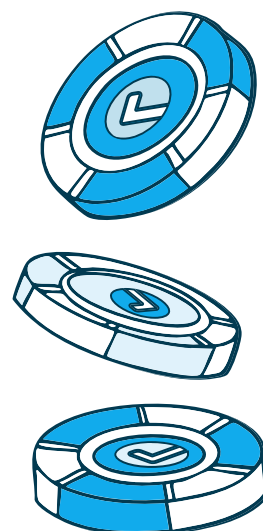
A - Trouver des financements :

Les apports personnels sont primordiaux. Pensez aux financements externes (emprunt bancaire, crowdfunding) et aux aides à la création comme l'ACRE (exonération de charges sociales la première année sous certaines conditions).

B - Fiscalité de l'entreprise : IR ou IS ?

→ EI/Micro-entreprise :

Les bénéficiaires sont obligatoirement imposés à l'IR. La micro-entreprise applique un abattement fiscal forfaitaire (qui compense l'impossibilité de déduire les dépenses réelles). Il est également possible d'opter pour le versement fiscal libératoire : dans ce cas, l'entrepreneur paye l'impôt sur le revenu tout au long de l'année, au fur et à mesure de la rentrée du chiffre d'affaires. Ce versement se fait en même temps que celui pour les cotisations sociales.



→ EURL :

Par défaut, soumise à l'IR, avec possibilité d'opter pour l'IS (option irrévocable).

→ SAS/SASU et SARL :

Par principe, soumises à l'IS. Option pour l'IR possible pour cinq exercices maximum.

→ Taux de l'IS :

Taux réduit de 15% pour les premiers 42 500 € de bénéfices, puis taux normal de 25% au-delà.

C - Déduction des charges professionnelles

Sociétés (SASU/SAS, EURL/SARL) et EI :

Permettent de déduire l'ensemble de vos charges réelles (loyer, matériel, salaires, etc.) de votre bénéfice imposable. C'est un avantage majeur si vous avez des dépenses importantes.

Micro-entreprise :

Vous ne pouvez pas déduire vos charges réelles. Un abattement forfaitaire s'applique automatiquement selon la nature de l'activité :

- 34 % pour les activités libérales,
- 50 % pour les prestations de services commerciales ou artisanales,
- 71 % pour la vente, la restauration ou l'hébergement.
- Si vos charges réelles dépassent cet abattement, le régime micro peut être moins avantageux.

→ Exemple chiffré - Marc, le développeur de SaaS

Marc, 45 ans, marié, développe une solution SaaS nécessitant d'importants investissements initiaux (logiciels, licences, R&D) et a besoin de lever des fonds rapidement. Il anticipe des charges dépassant largement l'abattement forfaitaire de 34%.

Pour Marc, une société (SASU) soumise à l'IS est recommandée. Elle lui permet de déduire ses charges réelles et de bénéficier d'une grande flexibilité statutaire pour l'intégration de futurs investisseurs. De plus, l'IS permet de mieux maîtriser sa fiscalité et de réinvestir ses bénéfices.



Le bon conseil : Évaluez vos charges prévisionnelles !

Si vous anticipez peu de charges, l'abattement forfaitaire de la micro-entreprise peut être avantageux. Mais si vos charges sont significatives (plus de 34% / 50% / 71% de votre CA selon la nature de l'activité), un régime réel (en EI ou en société) où vous pourrez les déduire sera plus pertinent.

Optimisez votre fiscalité et vos revenus

Êtes-vous sûr de ne pas payer trop d'impôts ou de charges ? Comment Dougs peut vous aider à choisir entre IR et IS pour maximiser vos bénéfices.

<https://www.dougs.fr/videos/>

VOTRE STATUT SOCIAL ET MODE DE RÉMUNÉRATION

De votre statut juridique découlent votre régime de protection sociale et les options de rémunération.

A - Régime social du dirigeant

Assimilé salarié (Présidents de SAS/SASU, gérants non associés d'EURL, gérants minoritaires/égalitaires de SARL) :

Rattaché au régime général de la Sécurité sociale.

Bénéficie d'une excellente couverture sociale (maladie, retraite). Cotisations plus élevées (environ 80% du salaire net pour une SASU).

Ne cotise pas pour l'assurance chômage.



Travailleur Non Salarié (TNS) (Entrepreneurs individuels/micro-entrepreneurs, gérants associés uniques d'EURL, gérants majoritaires de SARL) :



Rattaché à la Sécurité sociale des indépendants (SSI). Cotisations moins élevées (environ 45% du revenu net d'activité en société TNS/EI).

Protection sociale moins étendue ; souscrire à des assurances complémentaires (prévoyance, mutuelle) est fortement recommandé.

En EURL (gérant associé unique), des cotisations sociales minimales sont dues même sans rémunération (environ 1 200 € par an en 2025).

B - Modes de rémunération

Le salaire :

Offre un revenu fixe et des fiches de paie. Spécifique aux SASU et SAS (dirigeant assimilé salarié).
Avantageux pour l'obtention d'un prêt immobilier.

Rémunération TNS (EURL/SARL) :

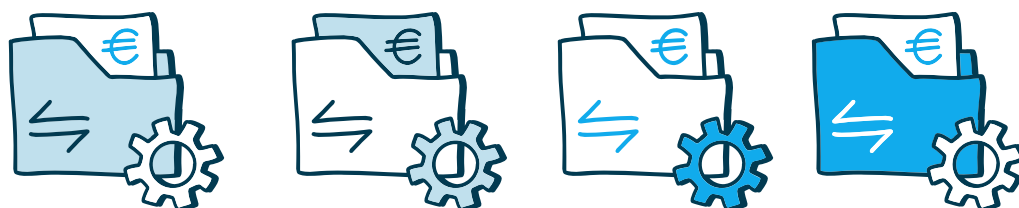
Peut être fixe ou proportionnelle, définie dans les statuts ou dans un procès-verbal de rémunération lors d'une assemblée générale ordinaire, à partir des bénéfices de la société.

Les dividendes :

Flexibles, possibles dans toutes les formes juridiques soumises à l'IS.
Souvent choisis par des entrepreneurs ayant déjà un revenu régulier.
En EURL/SARL, les dividendes peuvent être soumis à des charges sociales s'ils dépassent 10% du capital social.

Rémunération EI et micro-entreprise :

Ce que l'entreprise gagne correspond directement à votre revenu (après déduction ou abattement).



Le bon conseil :

Faites le point en amont sur vos préférences en matière de rémunération et de protection sociale ! Souhaitez-vous un salaire fixe avec une meilleure couverture (assimilé salarié) ou une rémunération plus flexible (dividendes, rémunération sur bénéfices) avec des charges sociales réduites mais une couverture moindre (TNS) ?

Choisissez la meilleure couverture sociale !



Vous hésitez entre TNS et Assimilé Salarié ? Doug vous aide à trouver le bon statut pour votre retraite et votre prévoyance ! Accédez à nos outils pour simuler vos cotisations sociales selon votre revenu.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET FLEXIBILITÉ DE GESTION

Les démarches administratives et les obligations de gestion ne sont pas uniformes : selon votre statut juridique, la complexité, les coûts et le temps à consacrer à la création et à la gestion quotidienne de votre entreprise peuvent varier fortement.

A - Facilité de création et de gestion

Micro entreprise	Sociétés (SASU/SAS, EURL/SARL)
Le régime le plus simple. Déclaration 100% en ligne via le guichet unique de l'INPI, sans statuts à rédiger ni capital à déposer. La fermeture est également simplifiée.	Création plus complexe impliquant la rédaction des statuts, le dépôt de capital social, la publication d'une annonce légale et l'immatriculation via le guichet unique de l'INPI pour obtenir le SIRET et le Kbis.

B - Obligations comptables

Micro entreprise	Sociétés (SASU/SAS, EURL/SARL)
Simplifiées (tenir un livre de recettes), sans bilan ni approbation des comptes.	Exigent une comptabilité complète, avec bilan et approbation des comptes annuels.

C - Flexibilité des statuts

→ **SAS/SASU :**
Grande liberté statutaire, permettant d'organiser librement le fonctionnement de la société (décisions, pouvoirs du Président). C'est un atout majeur si vous anticipez un développement.

→ **EURL/SARL :**
Plus encadrées juridiquement, ce qui réduit la liberté des associés mais assure une gestion plus rigoureuse.

D - Compte bancaire professionnel :

Obligatoire pour les sociétés dès la création pour déposer le capital social. Pour les micro-entrepreneurs, il est obligatoire uniquement si le chiffre d'affaires dépasse 10 000 € par an pendant deux années consécutives, mais fortement recommandé pour distinguer les finances.



→ À noter

Pour les entrepreneurs individuels, l'ouverture d'un compte bancaire dédié est obligatoire si :

- Le chiffre d'affaires hors taxes dépasse 10 000 € sur deux années consécutives. Dans ce cas, il est possible d'opter pour l'ouverture d'un compte professionnel ou non professionnel : il est simplement exigé que le compte bancaire soit réservé à l'activité de l'entreprise.

Il s'agit d'une activité commerciale (BIC). Dans cette hypothèse, l'ouverture d'un compte bancaire professionnel est obligatoire.



E - Assurances professionnelles :

La Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro) est obligatoire pour de nombreuses professions réglementées (médecins, avocats) et essentielle pour couvrir les dommages causés à des tiers. Quant à l'assurance décennale, elle est obligatoire pour les métiers du bâtiment.

TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPAUX STATUTS JURIDIQUES

Caractéristique	Micro-entreprise	Entreprise Individuelle	EURL	SARL	SASU	SAS
Associés	Seul	Seul	Seul		Seul	À plusieurs
Protection patrimoine	Séparé auto. (depuis mai 2022)	Séparé auto. (depuis mai 2022)	Limité aux apports	Limité aux apports	Limité aux apports	Limité aux apports
Régime social	TNS (micro-social)	TNS	TNS	TNS (gérant majoritaire) / Assimilé salarié (minoritaire/égalitaire)	Assimilé salarié	Assimilé salarié
Fiscalité par défaut	IR (abattement forfaitaire)	IR	IR (option IS irrévocable)	IS (option IR 5 ans max)	IS (option IR 5 ans max)	IS (option IR 5 ans max)
Plafond de CA	Oui (77,7k€ serv./188,7k€ vente en 2025)	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
Flexibilité statuts	Pas de statuts	Pas de statuts	Encadré	Encadré	Libre	Libre
Déduction charges réelles	Non (abattement forfaitaire)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Accueillir associés/invest.	Impossible (changement de statut requis)	Impossible (changement de statut requis)	Facile (évolution vers SARL)	Facile (cadre protégé)	Très facile (souplesse)	Très facile (souplesse)
Embaucher salariés	Difficile et peu avantageux	Possible (responsabilité perso.)	Très facile	Très facile	Très facile	Très facile
Conjoint collaborateur	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non

Mais au fait, qui est DOUGS ?

Dougs est un cabinet d'expertise-comptable en ligne fondé en 2015.

Notre mission : simplifier la vie des entrepreneurs pour qu'ils réussissent.

Avec les experts-comptables, juristes, fiscalistes et gestionnaires de paie de Dougs, créez, gérez et développez votre entreprise.

Plus de **50 000 entrepreneurs** nous font confiance !

Vous avez des questions sur le statut le mieux adapté à votre situation et vos ambitions ?
Vous ne savez pas par où commencer ?

Réservez un rendez-vous téléphonique avec votre juriste dédié et appuyez-vous sur lui pour mettre votre entreprise sur les bons rails.



Lancez-vous avec Dougs !

Prenez rendez-vous avec un juriste dédié

CONCLUSION : **CHOISIR SON STATUT, C'EST CHOISIR SON AVENIR**

Votre **statut juridique** n'est pas qu'une formalité.

C'est la **fondation de votre projet**.

Il détermine votre imposition, votre protection sociale, votre crédibilité auprès des banques et même votre développement futur.

Bonne nouvelle : vous n'avez pas besoin de tout décider seul. Un business plan solide et l'accompagnement d'un **juriste dédié** vous permettra d'éviter les pièges et d'optimiser votre choix.

Ne laissez pas votre avenir se jouer à pile ou face : équipez-vous des bons outils, faites-vous conseiller par des experts, et avancez sereinement vers la réussite de votre entreprise !

Choisir son statut juridique **en toute simplicité**

édition 2026



*Des questions supplémentaires, un doute,
n'hésitez pas à nous contacter via notre site*

www.dougs.fr